

AVIS À TOUS LES CONTRIBUABLES NON RÉSIDENTS

Pour tous ceux et celles qui désirent recevoir le journal « Le P'tit Rapide des Cèdres » à toutes les publications, mais qui demeurent à l'extérieur une partie de l'année, vous pouvez maintenant le recevoir par courriel. Quelques demandes ont été faites en ce sens pour permettre à tous d'avoir accès à l'information, et ce, pendant toute l'année afin de ne rien manquer. Envoyez votre adresse courriel à : mun.mont-st-michel@tlb.sympatico.ca et Mme Lambert pourra ainsi vous faire parvenir le journal dès sa sortie.

La Municipalité de Mont-Saint-Michel est présente maintenant sur Facebook ! Suivez-nous !

Inscrivez-vous et partagez-nous vos commentaires, photos, anecdotes, activités, trucs, etc...

Prochaine tombée du journal : 20 décembre 2014

Faites-nous parvenir vos petites annonces, publicités, trucs et astuces, recettes, activités... On veut vous lire !!! Vous pouvez envoyer vos infos à l'adresse courriel de la municipalité ou à mireille_campeau@hotmail.com.

"L'automne est le printemps de l'hiver"

LE P'TIT RAPIDE DES CÈDRES

Automne 2014

Volume 3, première édition

L A R E N T R É E

L'été tire déjà à sa fin ! On pourra dire que la température, selon divers points de vue, était plus ou moins avec nous pour rendre notre été des plus agréables... Il fallait savoir tirer son épingle du jeu comme on dit ! Et comme toute bonne chose a une fin, les vacances scolaires sont terminées et les enfants sont heureux (ou non, selon le cas!!) de retourner à leur routine scolaire, de revoir leurs camarades de classe et leur nouveau professeur !

Beaucoup de nouveaux projets, de changements ainsi que d'activités s'annoncent aussi avec la rentrée :

- Club de l'âge d'or;
- Bibliothèque municipale;
- Cours de danse;
- Rénovations;
- Concours de citrouille;

Et plus encore... Bonne lecture !

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Nouvelles heures d'ouverture

LUNDI : 9 h 30 à 12 h

MARDI : 13 h à 21 h

MERCREDI : 10 h à 12 h et 18 h 30 à 20 h 30



Aimez notre page Facebook !

JEUDI : 13 h 30 à 16 h 30

Livre électronique disponible
Abonnement gratuit
Wi-Fi gratuit



Un ordinateur disponible gratuitement

Venez aussi déguster un bon café (1 \$) tout en lisant ou discutant autour d'un bon livre



Pour infos : 819-587-3093 poste 0



Concours de citrouilles décorées !

Transformez votre citrouille en sorcière, en personnage rigolo, en animal. Découpage, gravure, tout est permis. Laissez courir votre imagination ! Apportez votre œuvre à la bibliothèque du 20 au 30 octobre.

Les citrouilles égayeront la vitrine jusqu'au 31 octobre.

Les prix seront décernés lors de la journée de l'Halloween, le vendredi 31 octobre, à 19 h 30.

Venez voter pour votre Coup de Cœur !

Pour plus d'infos, veuillez rejoindre Marlène au 819-587-3093 poste 0

INFOS DÉCO

Connaissez-vous le "diy" ?

Depuis quelques années cette tendance qui nous vient des États-Unis prend de plus en plus de place dans la blog-sphère française et québécoise. Pas un jour, sans qu'un nouveau **DIY** soit publié. On ne compte plus les blogs de passionnés de la récupération et du fait main qui n'hésite pas à scénariser leurs réalisations à travers des reportages photos et vidéos.

Do It Yourself -en français on pourrait traduire cela par « faites-le vous-même »

Exemple: Rouleau à pâtisserie comme porte-mateaux
Râteau de métal pour les bijoux ou les foulards
Vieilles poignées + vieux volets = Nichoir à oiseaux



Savez-vous que ?

Selon notre règlement de zonage 02-109, article 8.12 sur *La politique de protection des rives et du littoral*, l'entreposage est interdit en tout temps dans la bande de protection riveraine de 10 mètres, incluant le passage piétonnier de 2 mètres d'accès au plan d'eau, et cela concerne toute forme d'entreposage (bateau, quai, pneu, remorque, bois de chauffage, etc.).

Merci de votre collaboration !

Votre inspecteur en bâtiment et environnement.

INSCRIPTION DES PARCOURS DE CATÉCHÈSE ET DE CONFIRMATION

Mardi le 9 septembre à l'église de Ferme-Neuve

Pour la Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre

(Ferme-Neuve, Ste-Anne-du-Lac, Mont-Saint-Michel, Lac-Saint-Paul)

Premières communions (1^{re} et 2^e année): **18 h 30**

Confirmation : **19 h 30**

*L'âge requis pour la première communion (1^{re} année) est de 9 ans.

*Pour la confirmation l'âge est de 14 ans avant le 1^{er} mai 2015.

Info : Suzie Brown, Intervenante en pastorale 819-587-3261 poste : 225

Du mardi au jeudi de 9 h à 16 h 30.



La **SPCA Cœur d'animal** est à la recherche d'une terre ou d'un lieu pour accueillir les animaux, les bureaux ainsi que les infrastructures de la SPCA. Aussi, si vous êtes intéressés par le bénévolat ou si vous souhaitez faire un don, contactez Annie Patenaude au 819-587-3385.



CONNAISSEZ-VOUS LES DIRIGEANTS ET EMPLOYÉS DE VOTRE MUNICIPALITÉ?

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Municipalité de Mont-Saint-Michel est dotée d'un conseil municipal dynamique, organisé et fort réceptif aux suggestions de la population. Si vous êtes désireux d'obtenir quelque renseignement que ce soit au sujet de l'administration municipale ou des services municipaux de Mont-Saint-Michel, si vous avez une suggestion ou une requête à formuler, ou encore si vous désirez simplement être au courant des dernières nouvelles touchant votre municipalité, n'hésitez pas à vous présenter à une ou plusieurs des réunions du conseil se tenant le premier lundi de chaque mois (19 h 30) à la salle du conseil au sous-sol de l'hôtel de ville. Après tout, être informé et engagé au sein de sa municipalité, c'est aider celle-ci à grandir et à s'enrichir.

Voici les responsabilités attribuées à chacun des membres du conseil :

M. André-Marcel Évéquoz, maire :

- Finances
- Gestion du personnel
- Liens avec les organismes
- Lien avec la direction générale
- Service des incendies
- Sécurité civile (coordonnateur des mesures d'urgence)

M. André Trudel, conseiller, siège # 1 :

- Chemins municipaux (autres que le village)
- Village : rues, bruits, plaintes,
- Service des incendies
- Urbanisme (CCU)

Mme Manon Cadieux, conseillère, siège # 2 :

- Loisirs et sports
- Centre la Sporthèque (bâtiment)
- Signalisation et affichage
- Représentant substitut – Régie des déchets de la Lièvre

M. Éric Lévesque, conseiller, siège # 3 :

- Chemins municipaux (autres que le village)
- Ensemencement (Lac Gravel)
- Représentant – Régie des déchets de la Lièvre

M. Aurèle Cadieux, conseiller, siège # 4 :

- Maire suppléant
- Aqueduc (eau potable)
- Village : rues, bruits, plaintes
- Urbanisme (CCU)
- Entretien des bâtiments municipaux (autres que la Sporthèque)

M. Pascal Bissonnette, conseiller, siège # 5 :

- Aqueduc (eau potable)
- Loisirs et sports
- Fondation de l'environnement
- Entretien des bâtiments municipaux (autres que la Sporthèque)

M. Mireille Campeau, conseillère, siège # 6 :

- Bibliothèque
- Internet – Site WEB
- Protection du Lac Gravel – Environnement
- Fondation de l'environnement (substitut)

L'AUTOMNE S'AMÈNE AVEC SES PLAISIRS ET SES COULEURS, MAIS AUSSI AVEC SES PETITS BOBOS ! VOICI UNE TISANE POUR VOTRE PROCHAIN RHUME !

Bienfaits et recette de la tisane de thym



Versez un quart de litre d'eau bouillante sur une cuillère à café de thym sec ou sur une belle branche de thym frais. Laissez infuser deux à trois minutes. À boire nature ou sucrée au miel de thym par exemple, avec ou sans citron. Quatre ou cinq tasses par jour soulagent les rhumes

et calment la toux. La tisane de thym est également digestive et tonique. Le fait de remplacer le café par une infusion de thym vous apporte bien-être tout au long de la journée.



MATIÈRE À RÉFLEXION...

Qu'est-ce que le bonheur, selon vous ? Discutez-en avec vos proches et prenez conscience si vous en êtes plus ou moins près !



TRAVAUX EN COURS AU PARC LA SPORTHÈQUE

Au courant de l'été, le terrain de jeux a dû procéder à quelques réparations importantes comme le déplacement de la borne de vidange pour roulottes, la réparation de tuyau d'eau en mauvais état ou brisé ainsi que la construction d'une toilette et installation d'un gazébo. De plus, nous attendons toujours impatiemment le module de jeux commandé depuis 3 mois déjà et qui devait être livré au début de l'été... Nous devons attendre l'été prochain afin de profiter pleinement de ces nouvelles installations. À suivre...



MERCI! À TOUS LES BÉNÉVOLES qui sont venus donner un coup de main pour l'installation de la tourbe: Marcel Bissonnette, José Énnis, Jonathan Ouellette, Robert Trudel, Jean-Pierre Meilleur, Cédric Lafamillia, Norman Dufour, Dany Millette, Sylvain Bissonnette, Tommy Bissonnette, Jean-Sébastien R.-Lafleur, Paul-André Guénette, Jacqueline Hamilton, Étienne Bélec.

LE BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, sauf le jeudi le bureau est fermé, tel que prescrit au règlement 87-77, fixant les heures d'ouverture du bureau municipal.

En dehors des heures d'ouverture du bureau, **si vous avez des urgences**, vous pouvez nous rejoindre à partir de 8 h, et ce jusqu'à 17 h. Les jeudis, notre inspecteur municipal peut être rejoint au 819-440-7309 et notre inspecteur en bâtiment et en environnement au 819-587-3093, poste 224.

LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Au nombre de 3, sans compter notre inspecteur en bâtiment et en environnement qui travaille à temps partiel (1 à 2 jours / semaine), ils mettront tout en œuvre pour améliorer le mieux-être des contribuables et offrir à la population et aux visiteurs une municipalité des plus agréables, le tout sous la gouverne du conseil municipal.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Toutes les fonctions et les responsabilités et les devoirs de la directrice générale sont ceux qui lui sont attribués par le *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), notamment aux articles 199 et suivants, ainsi que par les autres lois et les règlements applicables.

À la direction générale, **Madame Manon Lambert**, agit à titre de fonctionnaire principale. Sous l'autorité du conseil municipal, elle planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la Municipalité. Elle a aussi la responsabilité légale des finances et de la trésorerie de l'ensemble des fonds municipaux. Elle doit voir à l'application des règlements concernant l'imposition et s'assurer que les recettes et déboursés sont comptabilisés conformément aux normes de la comptabilité municipale.

Elle est responsable des ressources humaines, financières et matérielles. Elle a également la responsabilité de veiller à la mise en application des décisions du conseil. Elle soumet ses observations et recommandations sur tous sujets pertinents à la bonne marche de la Municipalité et elle assure la représentation des intérêts de la Municipalité auprès des instances supérieures.

Elle prépare le contenu des comités de travail ainsi que des assemblées du conseil, assiste et dresse le procès-verbal des délibérations. Elle rédige les règlements et prépare les appels d'offres et la parution des divers avis publics. Elle est responsable de l'accès à l'information et des archives et elle agit à titre de présidente d'élection et de commissaire à l'assermentation.

Elle est présentement en formation pour recevoir le titre de « DIRECTEUR MUNICIPAL AGRÉÉ (DMA) ».

La directrice générale et secrétaire-trésorière travaille 35 h / semaine, réparties sur 4 jours.

LE SECRÉTARIAT

La secrétaire, **Madame Diane Lavoie-Lareau**, sous l'autorité de la directrice générale, exécute diverses tâches de secrétariat. Elle répond aux demandes courantes et fait le suivi des tâches administratives reliées aux décisions prises par le conseil municipal. Elle perçoit des sommes d'argent, applique les politiques, les règlements municipaux et les lois et procédures administratives internes.

Madame Lavoie-Lareau a été confirmée employée permanente, et ce en date du 18 septembre dernier.

La secrétaire travaille 32 h / semaine, réparties sur 4 jours.

L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal, **Monsieur Jacquelin Millette**, sous l'autorité de la directrice générale, exécute tous travaux de voirie, réseaux d'aqueduc, déneigement, entretien des bâtiments municipaux. Il voit à l'application des règlements municipaux.

L'inspecteur municipal travaille 40 h / semaine, réparties sur 5 jours.



M. Benoit Villeneuve prendra sa retraite à partir du 28 novembre 2014. Pour l'instant, nous ne savons pas ce qu'il adviendra du comptoir situé à Mont-Saint-Michel. Nous ferons notre possible afin de garder ce service dans notre village. Merci M. Villeneuve pour vos bons services !

Avis aux propriétaires de chats et chiens

La Direction de l'école de Mont-Saint-Michel demande votre collaboration. Dans notre belle cour d'école, il y a un carré de sable très apprécié et populaire auprès des enfants. Malheureusement, depuis quelque temps, nous remarquons que les chats et les chiens viennent y faire leurs besoins, rendant le carré de sable inutilisable par les enfants (puanteur et microbes y abondent !!) Alors s.v.p., veuillez à ce que vos animaux ne se servent pas de ce carré de sable comme litière.



Le Casse-croûte fermera ses portes à compter du 26 octobre 2014. Nous tenons à remercier notre fidèle clientèle ainsi qu'à tous ceux et celles qui sont venus se régaler chez nous. De retour au printemps prochain !

Merci beaucoup !

Prop. : Danielle Prévost et Robert Gervais
87, rue Principale, Mont-Saint-Michel - 819-587-4616

JOURNÉES PORTE OUVERTE ET BÉNÉDICTION D'ANIMAUX DE COMPAGNIE à la SPCA Cœur d'animal

Le 4 octobre prochain aura lieu, chez Matthieu Lessard et Annie Patenaude, une journée porte ouverte afin de permettre aux gens de visiter le refuge ainsi que ses animaux à adopter. En effet, depuis quelque temps, M. Lessard et Mme Patenaude accueillent plusieurs animaux n'ayant plus de propriétaires et d'en prendre soin jusqu'à ce qu'une nouvelle famille soit trouvée. Ils parleront aussi de leur projet de démarrer une SPCA dans notre municipalité pour répondre à la demande toujours grandissante d'animaux errants ou abandonnés.

JOURNÉES PORTES OUVERTES

QUAND : 4 OCTOBRE, 1^{ER} NOVEMBRE ET 6 DECEMBRE 2014

HEURE : 9 H A 17 H

S.V.P. VEUILLEZ CONFIRMER VOTRE PRESENCE AU 819-587-3385 (NOUS VOUS DONNERONS LES INDICATIONS) ET APPORTEZ VOTRE LUNCH ! LE TOUR DU PROPRIETAIRE DURE ENVIRON UNE TRENTAINE DE MINUTES.

Une **bénédiction** d'animaux de compagnie aura aussi lieu en lien avec cette journée porte ouverte à l'Église de Mont-Saint-Michel. Cette pratique peu courante ici est très répandue en Europe, où l'animal de compagnie est plutôt reconnu comme un membre de la famille.



BÉNÉDICTION

QUAND : 4 OCTOBRE 2014

LIEU : ÉGLISE DE MONT-SAINT-MICHEL

HEURE : 15 H 30



NOUS RECHERCHONS DES FAMILLES
DÉSIRANTS ADOPTER !
CONTACTEZ - NOUS 819.587.3385

L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et en environnement, **Monsieur Luc Marcotte**, sous l'autorité de la directrice générale, est chargé d'appliquer la réglementation d'urbanisme et d'environnement, de faire respecter les règlements de zonage, de lotissement et de construction. Il analyse les demandes et délivre les permis et les certificats requis. Il effectue les inspections de différents travaux pour en assurer la conformité. Il assure le suivi des infractions. Il participe et agit comme personne-ressource auprès du comité consultatif d'urbanisme. Il est en formation continue, puisque les règlements et les lois sont en constante évolution.

L'inspecteur en bâtiment et en environnement travaille 1 à 2 jours / semaine (les jeudis et vendredis).

SALLE COMMUNAUTAIRE

Votre salle communautaire est maintenant dotée d'une toilette pour handicapé. Également, des travaux seront entrepris sous peu afin de régler le problème de chutes de neige sur la rampe d'accès extérieur.

CLUB DE L'ÂGE D'OR

Prenez note que les activités de votre club de l'âge d'or reprendront à compter du 15 septembre. Le Club organise des soirées de danse le 3^e samedi du mois ainsi que des tournois de poches les lundis en après-midi. Toutes personnes qui désirent y participer sont les bienvenues, peu importe l'âge.

Pour informations, contactez Mme Francine Bissonnette au 819-587-3847.

COURS DE DANSE

À compter du 17 septembre 2014, des cours de danse en ligne, dispensés par M. Marcel Deslauriers, auront lieu tous les mercredis, de 18 h 30 à 20 h, à la salle communautaire de Mont-Saint-Michel. Le coût d'inscription est de 40 \$ pour 11 cours ou 4 \$ par soir de cours. Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez contacter **Marcel Deslauriers** au **819-587-4637** ou au **819-616-0465**.

SERVICE DE GARDE LES FARFADETS DE L'ÉCOLE MONT-SAINT-MICHEL

LE SERVICE DE GARDE LES FARFADETS DE L'ÉCOLE DE MONT-SAINT-MICHEL SOUHAITE LA BIENVENUE À TOUS LES ENFANTS ET PARENTS POUR LA NOUVELLE RENTRÉE SCOLAIRE ! PLUSIEURS ACTIVITÉS, JEUX ET EXPÉRIENCES SONT AU RENDEZ-VOUS ENCORE CETTE ANNÉE.

LE SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE PERMET DE CONCILIER TRAVAIL-ÉCOLE-FAMILLE. N'HÉSITEZ PAS À Y INSCRIRE VOS ENFANTS ET PASSEZ LE MOT, C'EST UN SERVICE ESSENTIEL QUE NOUS DEVONS GARDER DANS NOTRE COMMUNAUTÉ.

RÉSIDENTS DU LAC-ST-PAUL, VOUS POUVEZ VOUS MOBILISER AFIN DE DÉPOSER UNE DÉROGATION À LA CSPN POUR PERMETTRE À VOS ENFANTS D'ALLER À L'ÉCOLE DE MONT-SAINT-MICHEL AFIN DE DIMINUER LE TEMPS PASSÉ EN AUTOBUS ET DE PROFITER DE NOTRE SERVICE DE GARDE.



Un déménagement....

ON FÊTE ÇA !

Venez inaugurer le nouveau local de votre **BIBLIOTHÈQUE** avec nous le

JEUDI 16 OCTOBRE pour un 5 à 7 !

73, rue Principale - Mont-St-Michel

*15h45 Visite d'un **conteur professionnel** de Mont-Laurier pour divertir les enfants avec de belles histoires, et sans contredit, partager la magie des mots et du rire. 0-9 ans*

&

*Nos tout-petits de 0 à 5 ans auront la chance de lire, créer, bricoler et jouer avec **François Le Réparateur**, une marionnette animée par **Silène Beauregard**.*



Présentation des possibilités de votre service de bibliothèque.

Dévoilement des activités.

PRIX à gagner

Venez nous voir.

*Rencontres et plaisir seront au rendez-vous
Notre bibliothèque est plus qu'une simple bibliothèque !*

Q U A I P U B L I C

Des roches ont été déposées au bout du quai public, le tout conformément à la réglementation du ministère de l’Environnement, afin de faciliter l’embarquement et le débarquement des bateaux et autres embarcations marines.



A N N I V E R S A I R E S D ’ A U T O M N E

Pascal Bissonnette, 29 septembre
Jean-Pierre Meilleur, 13 novembre
Sylvain Beauregard, 26 novembre
Luc Marcotte, 3 décembre
Manon Lambert, 6 décembre
Mathieu Lessard, 9 décembre
Geneviève Coursol, 22 décembre
Pascal Leboeuf, 23 décembre



RÈGLEMENT RELATIF À L’INTERDICTION DE CIRCULER AVEC UN CAMION LOURD CHARGÉ DE BOIS OU DE MÉTAL ET CAMION LOURD FAISANT LE TRANSPORT DE MACHINERIES LOURDES

ATTENDU QUE le transport lourd de bois, de métal et de machineries lourdes détériore les rues du village de Mont-Saint-Michel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel, chaque année, à même son budget, investit des sommes très importantes pour l’asphaltage des rues du village de Mont-Saint-Michel;

ATTENDU QUE ces mêmes rues asphaltées ont été abimées par le transport ci-haut mentionné, et que cela occasionne des dépenses supplémentaires à la Municipalité;

ATTENDU QUE ledit transport de bois, de métal et de machineries lourdes peut se faire en utilisant les rues qui sont à l’entretien du ministère des Transports du Québec, sans avoir à utiliser toutes les rues du village de Mont-Saint-Michel;

ATTENDU QU’il est nécessaire d’adopter une réglementation à ce sujet;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné;

IL A ÉTÉ ORDONNÉ ET STATUÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT QUE :

ARTICLE 1.- La Municipalité fera l’installation de panneaux interdisant le transport de bois, de métal et de transport de machineries lourdes dans les rues du village de Mont-Saint-Michel, à l’exception des rues appartenant au ministère des Transports, c’est-à-dire qu’un camion lourd peut arriver de la rue Gravel pour aller emprunter la rue Principale (Route 309) ou peut utiliser la rue du Pont pour aller emprunter la Route 311 (chemin du Lac Saint-Paul) et la rue Principale (Route 309) peut être utiliser sur toute sa longueur;

ARTICLE 2.- Il est strictement interdit de circuler dans les rues du village de Mont-Saint-Michel, avec un camion lourd chargé de bois, de métal ou camion lourd exécutant le transport de machineries lourdes à l’exception des rues qui sont spécifiées à l’article 1.

ARTICLE 3.- Tout camion qui sont spécifiés dans ledit règlement, qui n’auront aucun chargement pourront circuler ou stationner dans les rues du village de Mont-Saint-Michel.

ARTICLE 4.- Une copie dudit règlement soit envoyée à toutes les personnes touchées.

ARTICLE 5.- La Municipalité de Mont-Saint-Michel ferait appel à la Sûreté du Québec, si les camionneurs ne respectaient pas cette réglementation.

ARTICLE 6.- Pénalités (Cet article sera amendé prochainement)

ARTICLE 7.-Le présent règlement entre en force conformément à la loi

Adoptée le 5^e jour de septembre 1989 par la résolution 89.09.122.

FÊTE AU VILLAGE

Voici quelques photos de la Fête au Village qui a eu lieu le 19 juillet 2014 au parc du Village. Cette journée a été très appréciée de tous et nous vous remercions pour tous vos bons mots d'encouragements et d'appréciations. De retour l'an prochain !!!



CUEILLETTE DES ORDURES

Vous pouvez consulter régulièrement votre calendrier pour connaître les dates des différentes collectes. De plus, nous vous avisons que la cueillette des ordures ménagères se fait maintenant aux deux (2) semaines, et ce jusqu'à la mi-mai.

ABRIS ET GARAGES TEMPORAIRES

Lors de la période hivernale, plusieurs citoyens apprécient les avantages d'un abri ou garage temporaire (de type « tempo »).

L'installation des garages et des abris temporaires est permise entre le 1^{er} octobre et le 15 mai de chaque année.

Le règlement municipal comporte des dispositions relatives entre autres aux matériaux autorisés ainsi qu'aux distances à respecter.

Brièvement, les abris temporaires doivent être érigés à une distance de 2 mètres d'une bordure ou d'un trottoir ou à une distance de 2 mètres du pavage, en l'absence d'une bordure ou d'un trottoir. Dans un secteur où il n'y a pas d'égout pluvial, l'abri doit être installé au-delà du fossé de drainage.

L'abri doit respecter les conditions suivantes :

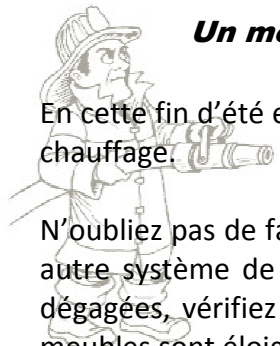
- Hauteur maximale : 4 mètres (calculée à partir du niveau du sol adjacent)
- Superficie maximale : 50 mètres carrés
- Ne doit servir qu'à des fins de stationnement de véhicules automobiles, pas d'entreposage.
- Les dispositions relatives au triangle de visibilité spécifié à l'article 8.8.3 du règlement en vigueur à cet effet.

Pour consulter le règlement municipal ou obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur en bâtiment et en environnement au 819-587-3093 – Poste 224.

COURS DE DANSE POUR ENFANTS ET ADULTES

Des cours de danse offerts par l'école Dimension Danse sont maintenant disponibles à Sainte-Anne-du-Lac, à tous les jeudis, au sous-sol de l'Hôtel de Ville. Même si les cours ont débuté le 11 septembre dernier, il reste encore de la place. Voici les catégories d'âge pour chaque groupe : 4 à 6 ans de 16 h 30 à 17 h 30, 7 à 12 ans de 17 h 45 à 18 h 45 et 13 et plus (avec adultes) de 19 h à 20 h.

Ça vous intéresse? Vous n'avez qu'à vous présenter lors du prochain cours ! Plaisir et cardio garantie !



Un mot de votre Service incendie de Mont-St-Michel

En cette fin d'été et avec les températures plus fraîches, il est temps de penser à votre chauffage.

N'oubliez pas de faire ramoner votre cheminée si vous en avez une. Si vous utilisez un autre système de chauffage, tel que plinthe électrique, assurez-vous qu'elles soient dégagées, vérifiez que vos rideaux ne sont pas en contact avec la plinthe et que les meubles sont éloignés à au moins un pied du calorifère.

Prenez quelques instants pour vérifier le fonctionnement de l'avertisseur de fumée.

En octobre ou novembre, les pompiers devraient faire une visite à votre domicile pour vous sensibiliser à la prudence et à la prévention. Vous pourrez leur poser vos questions.

Bon automne à tous!



Propriétaires ou locataires, pour améliorer votre confort cet hiver, nous offrons **GRATUITEMENT***:

- Conseils personnalisés
 - Calfeutrage, contre-fenêtre de plastique
 - Coupe-froid, seuil de porte
 - Pomme de douche à débit réduit
 - Thermostats électroniques gratuits*
- *Certaines conditions s'appliquent



Réservez votre place au **1 877-440-7320**

Nature-Action Québec, RBQ 5650-9201-01

Nombre de personnes/ par logis	Revenu maximal
1	23 861 \$
2	29 706 \$
3	36 520 \$
4	44 340 \$
5	50 290 \$
6	56 718 \$
7 et plus	63 147 \$

« Cet hiver, augmentez le confort de votre logis »

Septembre 2014 – Le programme Éconologis est de retour pour une onzième année dans les Laurentides. **Nature-Action Québec**, organisme environnemental mandaté par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, effectuera, sur rendez-vous, **650** visites à domicile gratuites. Bénéficier d'une rencontre GRATUITE à votre domicile dans le but d'augmenter votre confort et de vous familiariser avec de bonnes habitudes de consommation d'énergie, est-ce possible ? Eh bien oui! Si vous êtes un ménage à revenu modeste et que vous recevez une facture d'énergie pour votre chauffage, vous êtes admissible.

La visite Éconologis comprend des conseils personnalisés afin d'augmenter votre confort ainsi que des travaux de calfeutrage et d'installation de matériel écoénergétique. De plus, si vous respectez les critères d'admissibilité, vos vieux thermostats pourraient être remplacés par des thermostats électroniques, et ce, sans aucuns frais!

Propriétaire ou locataire, consultez les seuils de revenus maximaux, selon le nombre de personnes habitant dans le logis (incluant les enfants). Voir le tableau ci-dessus.

Êtes-vous admissible à une visite gratuite?

Renseignez-vous au 1 877 440-7320.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires en visitant le site Internet econologis.gouv.qc.ca ou celui de Nature-Action Québec au <http://nature-action.qc.ca/site/service/econologis>.

RECETTE D'AUTOMNE

FALAFELS

INGRÉDIENTS :

Falafels

- 1 tasse de haricots fava (gourganes cassées) ou de haricots rognons blancs secs
- 1 tasse de pois chiches secs
- 2 gousses d'ail
- 1 quartier d'oignon blanc
- 1 tasse de persil frais, haché
- 2 c. à thé de poudre à pâte
- 1 c. à thé de coriandre moulue
- ½ c. thé de cumin
- 1 c. à thé de sel
- ½ c. à thé de poudre de chili
- 4 c. à thé d'eau (ou plus au besoin)

Sauce taratol

- 1 tasse de tahini (beurre de sésame)
- 1 tasse d'eau
- Le jus de ½ citron
- ½ c. à thé de poudre d'ail
- Sel au goût

PRÉPARATION :

Falafels

1. Dans un bol, placer les haricots et les pois chiches. Couvrir d'eau. Faire tremper une nuit à la température ambiante. Égoutter.
2. Préchauffer l'huile de la friteuse à 180°C (350°F).
3. Au robot culinaire, hacher très finement l'ail, l'oignon, le persil et les haricots égouttés.
4. Dans un bol, mélanger la préparation de haricots au reste des ingrédients. Ajouter un peu d'eau au besoin : on doit pouvoir façonner des boules de la grosseur d'un petit œuf.
5. Frire les falafels, environ 6 à la fois, de 6 à 7 minutes ou jusqu'à ce qu'ils soient dorés.

Sauce taratol

6. Dans un bol, mélanger tous les ingrédients.
7. Servir les falafels chauds avec du taboulé ou une salade de laitue iceberg, de radis tranchés, de persil, de tomates et de navet mariné, le tout arrosé de la sauce taratol.

